



Le 12 novembre 2013

## *Conversation pénitentiaire avec le sénateur Lecerf*

Le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires a été reçu mardi 05 novembre au Sénat par le rapporteur du budget pour les crédits de l'administration pénitentiaire, **M. Jean-René Lecerf** (Nord, UMP), principal artisan de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009. Cette rencontre fut l'occasion, au-delà des aspects budgétaires, d'un tour d'horizon des questions pénitentiaires.

Une nouvelle fois le budget global de l'AP sera en 2014 en hausse globale, et pour la troisième fois sera supérieur à celui des juridictions (**3,236 milliards d'euros** contre 3,116). Il se décompose ainsi en grandes masses :

- Dépenses de personnel (Titre 2) : 2016,8 millions d'euros (+2,51%)
- Autres dépenses : 1220,1 millions d'euros (- 0,4%)

Notre appréciation est la même chaque année : du positif (surtout dans le contexte général des finances publiques) mais un budget insuffisant pour rattraper les retards, répondre aux besoins, répondre aux ambitions proclamées.

1367 agents pénitentiaires seront recrutés en 2014, dont 432 sont des créations nettes (soit 4 par département, ou 2 par prison, ou à peine 1 par service).

29 directeurs des services pénitentiaires (10 créations nettes), 13 DPIP (1 création nette) et 40 officiers (8 créations nettes) seront recrutés. Ces créations risquent de ne pas compenser les départs en détachement qui se préparent chez les DSP, dont M. Lecerf s'inquiète d'ailleurs.

Par filière, les recrutements sont de :

- 766 personnels de surveillance d'application et d'encadrement
- 390 IP
- 128 administratifs
- 41 techniques
- et 15 aumôniers musulmans

**Au titre des « mesures catégorielles », la « réforme statutaire des DSP » est inscrite au PLF.** Nous avons demandé à M. Lecerf d'être vigilant sur les montants et sur ce qu'ils sont censés financer. Nous avons aussi rappelé que, pour le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires, le passage de notre corps de métier en catégorie A+ est non seulement une juste reconnaissance de nos responsabilités mais aussi un moyen de mieux positionner l'administration pénitentiaire dans les politiques publiques partenariales, qui conditionnent justement la bonne application de la loi pénitentiaire.

Eu égard aux personnes plus nombreuses et plus difficiles que nous avons à garder et gérer, ainsi que des procédures utiles, « modernes » mais chronophages de respect du contradictoire et de traçabilité nous estimons les besoins à 1300 surveillants, 150 DSP et 300 personnels administratifs.

Sur l'autre partie du budget, ce que nous dénonçons (avec d'autres) depuis au moins cinq ans se concrétise : **le poids des loyers** du Partenariat Public Privé est croissant. Il atteint 126,7 millions €, s'ajoutant aux 323,1 M€ du coût de la gestion déléguée (+6%). Soit 447,8 M€ « sanctuarisés », confinant les autres moyens de fonctionnement au rôle de variables d'ajustement.

Alors même que nous subissons une **situation catastrophique de nos budgets de fonctionnement en gestion publique**, dont les crédits servent le tiers de l'année à payer les arriérés de l'année précédente, dont la première délégation est consommée avant même d'être arrivée, et que des journaux peuvent titrer sur « la faillite » de certains établissements, la dotation 2014 sera de 209,5 M€ contre 210 en 2013.

Nous avons attiré l'attention, et même alerté M. Lecerf sur ces éléments supplémentaires de tracas pour les gestionnaires que nous sommes, qui s'ajoutent aux contraintes déjà extra-ordinaires de nos métiers. Nous estimons qu'il faudrait une augmentation d'au moins 25% de ce volet budgétaire pour maintenir simplement des conditions normales de travail et l'état de nos locaux.

Le plan de **sécurité** annoncé par la ministre de la Justice le 03 juin 2013 s'appliquera, à hauteur de 24 M€ sur le budget Immobilier (qui reprenaient en partie des dépenses déjà budgétées...) et se traduira par l'installation de 137 portiques de détection de masses métalliques et 30 créations d'emplois « *pour renforcer la sécurité au sein des établissements pénitentiaires* ».

Nous nous sommes déjà exprimés sur cette question cruciale (cf nos communiqués « *Evasion, fouille générale ...et après ?* » du 02 mai et « *Mesures coûteuses, efficacité douteuse* » du 06 juin).

Sans nier l'intérêt de certaines de ces mesures, nous pensons que **la sécurité « active »**, faite d'une observation attentive des personnes sous main de justice et de partage des informations, doit être encouragée, car elle sera au final déterminante.

Les gestes professionnels sont importants. Nous avons renouvelé nos inquiétudes sur l'application de **l'article 57 de la loi pénitentiaire** relatif aux fouilles dites à tort « *intégrales* », dont nous avons émis l'hypothèse que le législateur l'avait voté en ayant à l'esprit plus de fantasmes que de connaissance de la réalité. M. Lecerf a répondu qu'il avait entendu des témoignages très différents sur cette question, ce qui l'a conduit à soutenir l'article 57. Il compte sur les « POM » (**portiques à ondes millimétriques**) pour résoudre cette question dont le débat « *appartient au passé* », et sur laquelle il ne veut pas revenir, et la ministre non plus.

Nous lui avons expliqué les difficultés d'utilisation de ces POM, la prise d'image (de seule surface de la peau) et sa stabilisation prenant deux bonnes minutes par détenu, ce qui le rend inutilisable notamment en maison d'arrêt, catégorie d'établissements de grand flux. Sur le coût de ces POM, le sénateur s'est entretenu avec des fabricants à l'occasion d'une réunion du Comité des Industries de Sécurité, et ceux-ci lui ont annoncé une baisse importante des prix (160 000 € unitaire aujourd'hui) en cas de commande en nombre.

Notre interlocuteur souhaiterait que nous puissions disposer de détecteurs-scanners, puisque beaucoup d'objets illicites sont introduits en prison *in corpore*. Cela nécessiterait selon nous de réunir plusieurs conditions juridiques et politiques, notamment l'avis du Conseil National Consultatif des Droits de l'Homme. Jean-René Lecerf semble estimer que l'enjeu de sécurité compatible avec le respect de la loi justifie d'aller vers cette solution qui est en vigueur dans les aéroports de plusieurs pays.

En matière immobilière, les crédits sont maintenus à hauteur de 19M€ pour la création des Unités de Visite Familiale et de parloirs familiaux.

Des détails sont attendus sur l'emploi des 116,9M€ des « *opérations des services déconcentrés et opérations centrales* », notamment sur le déménagement de la DAP en périphérie de la capitale.

Nous avons évoqué avec le sénateur Lecerf **Génésis**. Ce structurant projet informatique a déjà prélevé de nombreux effectifs non compensés dans les services. Il connaît des difficultés de mise au point et suscite des inquiétudes quant à son adéquation aux usages pénitentiaires et à la masse de données qui pourraient, dans un premier temps, nécessiter une nouvelle saisie...manuelle.

Les directions interrégionales sont appelées à se serrer la ceinture, leurs crédits de fonctionnement baissant de 15% (19,5M€ contre 22,3M€ en 2013).

L'ENAP voit son budget réduit de 400 000 €.

La formation des personnels connaît une forte baisse drastique, de près d'un quart des crédits de l'an dernier. Nous perdons là un levier de motivation des agents et un facteur de qualité du travail.

**Les SPIP sont dans une situation quelque peu paradoxale.** Leur crédits de fonctionnement sont seulement stables à 20,4M€, en dépit du discours politique les mettant en exergue, et de l'accueil des quelque 200 nouveaux agents qui va nécessiter des locaux supplémentaires, des adaptations diverses et des équipements nouveaux qui auront un coût.

M. Lecerf nous a aussi interrogés sur **l'ambiance dans les prisons** et les caractéristiques de la population pénale. Sommes-nous « *envahis* » par les **personnes en difficulté psychiatrique** ? Ce terme, que le sénateur reprend d'autres de ses interlocuteurs, n'est pas le nôtre. Le phénomène n'est pas nouveau, nous nous sommes habitués à travailler avec cette population, qui ne peut diminuer tant que le nombre de lits en psychiatrie n'augmentera pas significativement. La prison n'est peut-être pas la place de certains de ces malades, mais nous ne pouvons pas non plus les laisser en liberté ; dès lors, pour les accueillir, la société peut-elle « *se passer de nous* » ?

Concernant les jeunes délinquants qui remplissent les prisons des grandes agglomérations, M. Lecerf nous a demandé si l'emprisonnement nous paraissait une bonne solution. Nous avons déjà fait part de notre scepticisme sur l'efficacité des **courtes peines** mais dans un certain nombre de cas la prison peut s'avérer utile. Par sa fonction de contention, elle permet d'amorcer un dialogue et un travail avec ceux qui rejettent brutalement toute autorité quand ils sont dehors.

M. Lecerf a aussi souhaité connaître notre avis sur une proposition formulée par la candidate à l'élection présidentielle de 2007 Ségolène Royal, qui voulait confier des jeunes délinquants au **ministère de la Défense**. Nous avons rappelé que ce dispositif existait, certes de façon marginale, justement jusqu'au milieu des années 2000, sous la forme de trois sites appelés « camps JET » (jeunes en équipe de travail). Nous ne sommes pas opposés à réfléchir à une version JET des années 2010-2020, si cela peut contribuer à prévenir la récidive, d'autant que l'Armée est une institution régaliennne, même si le ministère de la Justice doit rester le donneur d'ordres en matière d'exécution des peines.

Au final, pour en revenir à l'objet initial de notre audition au Sénat, nous ne nous faisons pas d'illusions. 2014 sera encore une année difficile pour la pénitencière, d'autant qu'il est officiellement écrit que ce projet de loi de finances « *a été construit sur les hypothèses retenues lors du projet triennal 2013-2015, dont les hypothèses démographiques sont inférieures aux taux d'occupation réels* »...

Il est fort douteux que l'année prochaine soit enfin celle de l'encellulement individuel !

***Le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires***

Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires - CFDT

46 avenue de Paris - 94800 Villejuif

Tél 06 87 23 65 14 E-mail : [sndp.contact@gmail.com](mailto:sndp.contact@gmail.com)

[www.directeurs-penitentiaires.org](http://www.directeurs-penitentiaires.org)